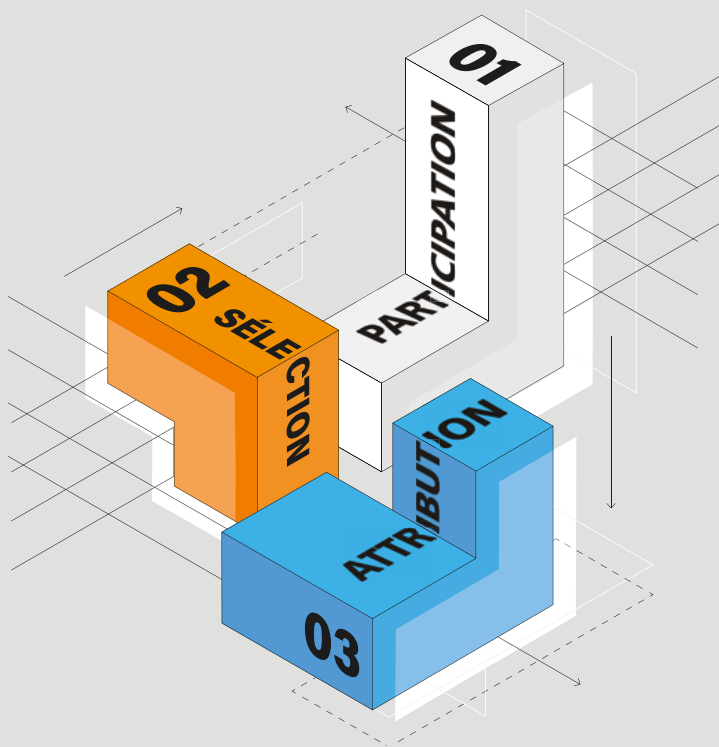




INVITATION

L'OAI, EN COLLABORATION AVEC L'ALBSC,
VOUS INVITE À SA SÉANCE D'INFORMATION

*Jeudi 24 septembre 2026 à partir de 17h
au siège OAI*

ECHANGE ALBSC – OAI AUTOUR DE LA MÉTHODOLOGIE QUALITY BASED SELECTION (QBS.LU)

GUIDE OAI « QUALITY BASED SELECTION » : GUIDE DIDACTIQUE, PRATIQUE ET ÉVOLUTIF (“ONGOING PROCESS”)

Après la mise en ligne sur [QBS.lu](https://qbs.lu) du nouveau Guide OAI « Quality Based Selection » : un outil didactique, pratique et évolutif (“ongoing process”) en avril 2026, retour sur la méthodologie et les bonnes pratiques :

Véritable (r)évolution vers des marchés publics durables, ce Guide OAI constitue un outil s’inscrivant dans l’objectif plus large d’une réforme ambitieuse de la pratique et de la législation des marchés publics, par une attribution des services de maîtrise d’œuvre fondée sur la sélection basée sur la qualité, une simplification standardisée des procédures, et visant à une meilleure participation des membres de l’OAI (PME, TPE et Young Professionals) aux marchés publics.

La méthodologie [QBS.lu](https://qbs.lu) est une **recommandation OAI** pour une application pratique et efficiente de la loi très complexe sur les marchés publics!

PENDANT LA PHASE DE TEST, CONSULTEZ ET COMMENTEZ LA PREMIÈRE VERSION DE CE GUIDE DIDACTIQUE, PRATIQUE ET ÉVOLUTIF (“ONGOING PROCESS”) EN TRANSMETTANT VOS REMARQUES VIA LE FORMULAIRE DANS LA PARTIE « VOTRE FEEDBACK / VOS SUGGESTIONS » DU SITE [QBS.lu](https://qbs.lu)!

Le livre reprenant l’intégralité de la méthodologie [QBS.lu](https://qbs.lu) sera édité au 2ème semestre 2026.

Un historique des modifications portant sur le contenu, sera disponible sur le site [QBS.lu](https://qbs.lu) dans un souci de transparence de l’évolution de la méthodologie.

Le livre sera adressé à tous les membres de l’OAI ainsi qu’aux décideurs des secteurs public et privé.

La séance sera tenue en langue luxembourgeoise.

Les supports de présentation seront en français.

Les questions pourront être posées en luxembourgeois, français, anglais ou allemand.

Les salariés de membres de l’OAI peuvent s’inscrire en utilisant le numéro OAI du bureau.

Jeudi 24 septembre 2026 à partir de 17h au siège OAI

6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

PROGRAMME

17h ACCUEIL - APÉRO

17h30



CONTRAT TYPE MOAI VIA LE CRTI-B

Corinne STEPHANY, Membre du Conseil de l'Ordre

17h45

PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE QBS.lu

Pierre HURT, Directeur OAI



18h

TABLE RONDE

RETOUR D'EXPÉRIENCE CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MISSIONS AUX MEMBRES DE L'OAI

à laquelle participent



Marc BOHLER, Membre du comité de l'ALBSC

Michelle FRIEDERICI, Présidente OAI



Patrick NOSBUSCH, Vice-président OAI

Olivier ZIRNHELD, membre du GT OAI
« Attribution des missions »

Modération par Pierre HURT, Directeur OAI



18h45

QUESTIONS / RÉPONSES AVEC L'AUDIENCE

Merci de nous adresser via les formulaires de feedback sur www.qbs.lu ou via le formulaire d'inscription vos éventuelles questions afin de pouvoir les transmettre aux intervenants avant la séance en question.

19h15

ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES CONVIVIAL LORS D'UN BARBECUE

Inscription



Prière de vous inscrire sur le site www.oai.lu
rubrique « Agenda » avant le 22 septembre 2026.

COEUR DU MODÈLE QBS PROPOSÉ PAR L'OAI

1. Programmation / Prérequis («Phase 0») :

il importe d'accentuer la phase de programmation afin de disposer des prérequis identifiés dans le cadre de la MOAI dès le lancement de la procédure d'attribution.

2. Choix de la procédure :

il s'agit de choisir la procédure adéquate en fonction des projets (procédure concurrentielle avec négociation sur références voire sur prestations rémunérées, concours, ...)

3. Participation, sélection // Evaluation, attribution (2 phases) :

1. Participation : critères minimaux en adéquation avec les spécificités du secteur.

Sélection qualitative sur « références » pour accéder à la remise d'une offre de services ;

2. Evaluation, attribution : en 2 étapes, d'abord évaluation sur base de critères qualitatifs (au moins 80% des points d'évaluation), et ensuite, les honoraires ne compteront que pour un maximum de 20% des points d'évaluation.

4. Comité d'évaluation :

en cas de remise de prestations, il est conseillé de prévoir un comité comportant des femmes / hommes de l'art, capables de procéder à une évaluation approfondie des références / prestations remises par les candidats. L'OAI publiera une liste des membres OAI intéressés à participer à de tels comités et formés en la matière.

5. « Less is more » :

des dossiers de candidature standardisés au maximum, avec l'objectif de limiter au strict nécessaire et utile l'envergure des pièces / prestations à remettre.

6. Organisation de la procédure :

faire appel aux personnes reprises sur la liste OAI « Conseillers en procédures d'attribution de missions membres OAI » ayant suivi la formation OAI sur le Guide QBS.

7. Label de qualité pour la procédure :

Après analyse strictement confidentielle du dossier soumis au seul secrétariat de l'OAI, l'avis positif de l'OAI sur le règlement en élaboration constitue un label de qualité d'une procédure équitable.

8. Formations QBS :

des formations spécifiques à l'attention des commettants (publics, privés), des organisateurs de procédures, des jurés / membres de comité de sélection, des participants aux procédures...

9. Standardisation via le CRTI-B :

l'objectif à terme est la publication d'outils pratiques de la méthodologie QBS, tels que des dossiers types de candidatures, des certificats de bonne exécution par le CRTI-B, à l'instar des travaux en cours concernant le cadre contractuel MOAI pour les professions OAI.

10. L'union fait la force :

il importe que les membres informent l'OAI de toute procédure dont ils ont pris connaissance et qui ne respecte pas la législation en vigueur et les recommandations de l'OAI comme précisé dans le règlement d'ordre intérieur de l'OAI. Ils s'interdisent de participer à des procédures pour lesquelles l'OAI a engagé une procédure de non-conformité et ils sont invités à soutenir les actions de l'OAI en la matière.

11. Monitoring OAI des procédures publiées :

l'OAI publie dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique « Participez aux marchés publics » les procédures classées dans les 3 sous-rubriques « approuvées par l'OAI », « non avisées par l'OAI » et « non approuvées par l'OAI ». Pour les procédures dont certaines conditions s'avèrent problématiques, l'OAI contacte les maîtres d'ouvrage en question, pour demander de les revoir. La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, la Commission des Soumissions, et, le cas échéant, le Ministre des Affaires intérieures sont informés de ces actions. Une newsletter spécifique informe régulièrement les membres OAI à ce sujet, ainsi que les éventuels effets obtenus.

12. Secteur privé :

bien que la méthodologie QBS.LU s'inscrive dans le cadre de la législation sur les marchés publics, son application va certainement inspirer le secteur privé à adopter des pratiques similaires.